

Groupe de travail 1 : Production de l'UE

Projet de Compte-rendu

Jeudi 28 janvier 2021

10h30-13h00 CET

Réunion Zoom en ligne

Mot de bienvenue du Président, Sean O'Donoghue

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (25/11/20): adoptés

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion (25/11/20)– information**
- Normes de commercialisation:
 - Le Secrétariat et le Président rédigeront un projet d'avis en réponse à la consultation publique, qui devrait se baser sur l'avis adopté précédemment
 - Projet d'avis à soumettre au Comité exécutif pour adoption via procédure écrite avant le 3 février 2021
 - Encourager les membres à envoyer des réponses individuelles à la consultation publique
 - Fait
 - Envoyer par écrit les questions de Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgroßhandels e.V. sur la consultation publique à la DG MARE:
 - Fait (8 décembre 2020)
- Focus Group conjoint MAC/ CCEOS/ CC Mer du nord sur le tourteau:
 - Informer régulièrement le Groupe de travail de l'avancement des travaux du Focus Group
 - Point d'information prévu dans le projet d'ordre du jour de la réunion
- Pandémie du Covid-19:
 - Projet de texte à soumettre au Comité exécutif par procédure écrite
 - Avis adopté le 11 décembre 2020
- Économie bleue durable:
 - Avis final à envoyer aux membres du GT1 à titre informatif
 - Fait
 - Projet de texte à soumettre au Comité exécutif via procédure écrite urgente, en indiquant que le GT1 n'a pas été en mesure de l'examiner:



- Avis adopté le 9 décembre 2020

Pandémie du Covid-19

- **Avis du MAC sur l'impact et l'atténuation de la pandémie du Covid-19 sur la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer- Information**

Le Président rappelle que l'avis du MAC a été adopté le 11 décembre 2020. L'avis contenait des recommandations concernant le marché, les financements et les initiatives environnementales et sociales. Le groupe attend la réponse de la Commission.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgroßhandels e.V.) exprime son mécontentement par rapport à la réponse de la Commission à leurs questions sur la consultation publique sur les normes de commercialisation. Ils trouvent le questionnaire plutôt insuffisant et partial.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) répond que le questionnaire a été rédigé conformément aux lignes directrices pour une meilleure réglementation, que les services de la Commission suivent scrupuleusement dans le cadre des consultations publiques.

Le représentant de la Commission remercie le MAC pour l'avis, qui comprend 20 recommandations: cinq sur des initiatives de marché, douze sur les initiatives de financement et trois sur des initiatives environnementales et sociales. Compte tenu de la période de vacances et des préparations liées au Brexit, la réponse de la Commission a été retardée, mais elle est encore dans les délais prévus. La réponse sera probablement envoyée au début du mois de février.

Concernant la recommandation en faveur d'une campagne de communication pan-européenne, le représentant informe que la semaine prochaine, la DG MARE lancera la campagne *Taste the ocean* (« Goûtez l'océan »). La campagne vise les consommateurs de produits de la mer durables et souhaite encourager une consommation durable. Elle a aussi pour but de favoriser la relance des communautés locales en encourageant la consommation locale. Elle s'adressera à un grand nombre de consommateurs potentiels.

Concernant les recommandations visant à améliorer la traçabilité, le représentant explique que la DG MARE est entièrement d'accord. La DG MARE s'attend à ce que ce point soit traité au cours de la révision actuelle du règlement de contrôle. La proposition de la Commission prévoit une traçabilité complète de tous les produits. La traçabilité complète rendra le cadre plus efficace, grâce notamment à une plus vaste numérisation des processus et des procédures.

Concernant les recommandations pour un bon fonctionnement du marché intérieur et du commerce international, le représentant souligne que la Commission reste vigilante et souhaite limiter les



obstacles à la circulation des marchandises. La Commission a lancé l'initiative Plan d'urgence, organisée par les DG AGRI, SANTE et MARE, qui vise à examiner la question de la sécurité alimentaire et des problèmes d'approvisionnement en période de crise.

Pour la recommandation relative au financement, le représentant rappelle qu'il y a eu un accord politique sur le prochain FEAMPA. Le cadre juridique devrait entrer officiellement en vigueur au début du mois d'avril. Le texte fait actuellement l'objet d'un examen juridique approfondi. La période de programmation 2021-2027 a déjà commencé. Tous les investissements réalisés après le 1er janvier 2021 sont éligibles dans le cadre de la nouvelle période de programmation. Le FEAMPA peut financer certains des besoins exprimés dans la recommandation. La DG MARE va travailler avec les États membres lors de l'élaboration de leur programmes opérationnels afin d'évaluer les stratégies, les besoins et les avantages comparatifs et de permettre au secteur de se développer. Les membres du MAC devraient contacter leur autorités de gestion pour leur expliquer leurs besoins. En vertu du principe de subsidiarité, la décision finale relative à l'utilisation des fonds structurels revient aux États membres.

Concernant les recommandations sur les situations de crise, le représentant explique qu'en cas d'évènement exceptionnel qui provoquerait d'importantes perturbations du marché, le FEAMPA prévoit des mesures de compensation pour l'aquaculture, la pêche et les opérateurs de la transformation afin de couvrir des frais imprévus et le manque à gagner. Une aide au stockage est aussi disponible pour les Organisations de producteurs si des programmes opérationnels sont prévus.

Concernant la recommandation pour soutenir la transition vers une production de produits de la mer plus verte et plus durable, le représentant souligne que cela correspond aux objectifs du FEAMPA. En tant qu'outil de financement de la PCP, le FEAMPA va contribuer aux objectifs climatiques, environnementaux et de biodiversité, et plus particulièrement aux objectifs de dépense définis au titre du cadre financier pluriannuel.

Concernant la recommandation sur la simplification de l'accès à l'aide, le représentant souligne que cela a été pris en compte dans les réflexions initiales sur le nouvel instrument financier. Le principal changement porte sur la discontinuité de l'exigence qui imposait de respecter une longue liste de mesures prédéfinies. Les nouveaux programmes opérationnels ne prévoient pas de mesures spécifiques. Les objectifs sont connus et chaque État membre doit définir la meilleure façon de les atteindre. Certains domaines ne peuvent pas être financés par le FEAMPA. Globalement, les États membres disposent d'une plus grande marge de manœuvre.

Le Président remercie le représentant de la Commission pour ces remarques préliminaires très utiles. Le fait de savoir que la Commission met en œuvre les recommandations du MAC contribue énormément à la motivation de ses membres, qui ont ainsi le sentiment que leur temps et leurs efforts sont récompensés. Le Président remercie également l'Unité A.4 de la DG MARE pour l'étroite collaboration au cours des premières phases de la pandémie du Covid-19. Le Président propose



d'inclure un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin d'analyser la réponse de la Commission.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) attire l'attention des membres sur un récent [rapport vidéo](#) d'EuroNews sur la manière dont la traçabilité, l'étiquetage et le contrôle peuvent aider la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer.

Le Président demande au Secrétariat d'envoyer la vidéo aux membres.

Collecte des données

- **Présentation du rapport de mise en œuvre et de fonctionnement du règlement relatif au Cadre de collecte de données, par un représentant de la Commission**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Annette Hurrelmann (DG MARE) souligne que le fait de disposer de données fiables et complètes constitue une base indispensable pour la recherche scientifique au titre de la PCP. Le principal instrument est le règlement relatif au Cadre de collecte des données (CCD). Conformément à l'article 23, la Commission se doit de soumettre un rapport au Parlement européen et au Conseil sur le fonctionnement du règlement. Le rapport est une excellente occasion de présenter le système de collecte des données et d'aborder les défis futurs.

Dans l'UE, la collecte de données est décentralisée et elle dépend donc de la bonne coordination entre les principaux acteurs. Les États membres sont responsables de la collecte, du stockage, de la protection et de la mise à disposition des données pour les utilisateurs finaux. Les Groupes de coordination régionale sont des groupes d'États membres situés dans un même bassin maritime qui œuvrent pour garantir des processus harmonisés au niveau régional. Les données collectées sont celles dont les utilisateurs scientifiques finaux, comme le CIEM, le CSTEP et les comités scientifiques des ORGP, ont besoin. La Commission européenne établit le cadre juridique des exigences et s'efforce de soutenir les États membres dans la collecte de données à travers le dialogue et en garantissant la conformité.

Concernant les outils et les activités prévues au titre du CCD, c'est le Programme pluriannuel de l'UE pour la collecte de données qui constitue la législation d'exécution et législation déléguée qui accompagne le règlement CCD et définit les exigences détaillées, la liste des enquêtes scientifiques obligatoires et les seuils qui définissent le caractère obligatoire de la collecte. Un Programme pluriannuel de l'Union post-2021 révisé est en cours d'élaboration. La Commission prévoit de s'inspirer des améliorations basées sur la définition des priorités politiques, des besoins de données identifiés par les utilisateurs finaux et des nouvelles approches que les études ont permis de définir.



Cela devrait permettre d'améliorer les données dans de nombreux domaines, comme les captures accidentelles d'espèces protégées, des données sur la pêche récréative ou encore sur l'aquaculture en eau douce. L'adoption de l'acte délégué est prévue pour le printemps 2021. Les États membres planifient leur collecte de données grâce à leurs programmes de travail pluriannuels et remettent un rapport annuel de leurs résultats. Les États membres ont également entrepris des études pilotes afin de tester certaines méthodologies, et ils ont facilité la coopération régionale grâce à la gestion directe.

La coopération régionale a été considérablement renforcée au cours de la période actuelle. Dans le Programme pluriannuel de l'EU, la Commission souhaite mettre encore plus l'accent sur cet aspect. La coordination au sein des Groupes de coordination régionale est devenue un aspect essentiel du CCD. Les GCRs font un travail d'harmonisation des méthodologies, prennent des décisions et font des recommandations. Ils interagissent entre eux et avec les utilisateurs finaux. La prochaine étape pour faire connaître les travaux des Groupes de coordination régionale consiste à développer des plans de travail pluriannuels. Ils remplaceraient entièrement ou en partie les plans de travail nationaux. La Commission étudie la création d'un hôte pour la base de données régionale en Méditerranée et en mer Noire. La Commission a lancé une nouvelle série de subventions régionales qui soutiendront ces avancées. Le financement est en gestion partagée. En gestion directe, la Commission a également augmenté son soutien via les subventions régionales.

En conclusion, le CCD est un régime bien établi et réglementé. Il offre les outils et la flexibilité nécessaires aux États membres pour leur permettre de collecter les données. Il fournit les données nécessaires pour appuyer les avis scientifiques au titre de la PCP. Les structures et les dispositions opérationnelles du CCD sont bien comprises et acceptées par les acteurs. En termes de défis, il faut rendre la coopération régionale plus opérationnelle et achever la mise à jour du Programme pluriannuel de l'UE afin de répondre aux besoins des utilisateurs finaux.

- **Échange de vues**

Le Président reconnaît pleinement l'importance des données fiables et sait à quel point c'est important pour la PCP et l'élaboration d'autres politiques. Dans le passé, le MAC a adopté un avis sur les données mises à disposition du CSTEP, en soulignant différents problèmes liés à la collecte de données de prix fournies par les États membres. Le Président suggère que le MAC participe aux prochaines consultations auprès des utilisateurs finaux et des parties prenantes. Il souligne l'importance de l'assurance qualité et des informations requises pour savoir qui est en charge de l'assurance qualité. Le Président demande plus d'informations sur les études pilotes en cours sur les données sociales et environnementales, en se demandant comment le MAC pourrait y contribuer.

Annette Hurrelmann (DG MARE) explique que les parties prenantes ont été consultées lors de l'élaboration du nouveau Programme pluriannuel de l'Union. L'acte délégué fera l'objet d'une consultation publique d'ici peu, ce sera l'occasion de contribuer. L'assurance qualité est très importante. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de recevoir les retours des utilisateurs finaux et



le rapport sur la maniabilité des données. Certains mécanismes sont déjà en place, comme un outil de la plateforme du CCR dont le rôle est d'assurer le suivi des problèmes liés aux données avec les États membres. L'ensemble du système doit disposer d'un mécanisme intégré pour développer et améliorer les données. Parmi les Groupes de coordination régionale se trouve le Groupe de planification de l'économie (PG ECON), qui examine la collecte des données socio-économiques. Les études pilotes sont gérées individuellement par les États membres. Elles ont eu lieu au cours de la période actuelle. Ces études constituent de bons moyens de tester les méthodologies et les approches. Le nouveau Programme pluriannuel devra intégrer les résultats dans la collecte régulière de données. A l'heure actuelle, la Commission a demandé à obtenir les données des études pilotes afin d'évaluer comment il contribuera à améliorer la collecte de données dans la période à venir. La Commission étudie également comment mieux présenter cette information et se réjouirait d'échanger sur ce point avec le MAC à l'avenir.

Le Président, vu l'importance des travaux du PG ECON pour le MAC, se demande s'il serait possible qu'une personne de ce groupe participe à une réunion du MAC et présente un aperçu de leurs travaux.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) répond que c'est possible, mais précise que les discussions sont très techniques. Le but est de garantir la cohérence et la qualité des données entre États membres. Le représentant suggère d'organiser, en amont de la réunion du PG ECON, une réunion technique entre les experts du MAC et les experts de la Commission afin de comprendre les demandes d'appel à données dans le détail. La semaine suivante, la Commission va lancer le nouvel appel à données pour son Rapport économique annuel. Chaque année, la Commission améliore l'appel à données. A titre d'exemple, pour le rapport de 2020, le CSTEP a tenté d'analyser les répercussions du COVID-19. Le CCR avec CSTEP assurent la qualité des données. Les experts du CSTEP se réunissent pendant une semaine afin d'examiner la qualité des données. Les représentants sont confiants quant à la robustesse et la précision des données, tout en exprimant également leur disponibilité afin d'améliorer les données relatives au marché.

Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'Union

- **Présentation du rapport 2020 du CSTEP**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Raúl Prellezo (AZTI) explique que l'objectif du Rapport est d'utiliser l'expertise de plus de 50 personnes et les données économiques relatives aux flottes afin d'obtenir un aperçu complet de la situation économique de la flotte européenne en 2018 et de faire des projections pour les deux années à venir. Il a fallu adapter la méthodologie utilisée pour les prévisions 2020 afin de tenir compte de l'impact de la pandémie du Covid-19. Avant 2017, le nombre de navires étaient en diminution, mais les navires étaient plus rentables au niveau individuel. En 2017 et en 2018, on ne peut plus en dire autant. En



2019, la rentabilité de la flotte s'est améliorée, mais l'année suivante a été touchée par la pandémie. En règle générale, la flotte de l'UE est rentable et l'on assiste à une croissance économique positive. L'expert présente un aperçu de la table des matières du rapport.

En 2018, en termes de navires actifs, les principaux acteurs sont l'Italie et la Grèce. En termes d'emploi, ce sont l'Italie et la Grèce. En termes de valeur des débarquements, l'Espagne. En valeur ajoutée brute, l'Espagne et la France. Au total, il y a eu 5,3 millions de tonnes de débarquements, pour une valeur de 7,8 milliards d'euros de débarquements. 78% des navires étaient actifs. En termes de personnel, il y avait 72% d'emploi à temps plein. Concernant la valeur ajoutée brute, 63% sont revenus à la main d'œuvre. Lorsque l'on compare 2018 et 2017, le nombre de navires et de pêcheurs a légèrement diminué et la contribution au PIB a également diminué. 75% de la flotte correspond à une flotte artisanale. Concernant le personnel, 50% travaille dans une flotte artisanale. Pour ce qui est de la contribution au PIB, la flotte artisanale contribue à hauteur de 14% seulement. Si l'on compare aux années précédentes, il y a eu une diminution significative des débarquements en quantité, alors que la valeur a légèrement augmenté.

Globalement, c'est donc la flotte industrielle qui stimule la rentabilité de la flotte. Les flottes artisanales ont amélioré leurs marges de rentabilité, alors que celle de la flotte industrielle a diminué. En Méditerranée et en Mer noire, c'est le contraire qui se produit. Dans les eaux occidentales australes, les eaux occidentales septentrionales et en Mer du nord, la rentabilité de la flotte artisanale s'est améliorée, alors qu'elle s'est quasiment effondrée en Mer Baltique. La rentabilité de la flotte industrielle est à la baisse, sauf en Méditerranée. L'écart de rentabilité entre les flottes artisanales et industrielles est proche de zéro. Les revenus moyens sont nettement plus élevés pour la flotte industrielle, mais les valeurs de la flotte artisanale sont biaisées à cause des revenus mixtes. Bien qu'elle ne représente que 0,4% de la flotte, la flotte de grande pêche est à l'origine de 14% des débarquements. Les marges de rentabilité de la flotte de grande pêche se sont améliorées en 2018.

Pour les prévisions de 2020, le Rapport ne constitue pas une analyse d'impact initial de la pandémie du Covid-19 sur les pêcheries de l'Union. Il s'agit d'une version actualisée de la prévision habituelle, avec un facteur d'ajustement Covid-19 calculé sur la base de quatre sources de données. De façon générale, l'impact sur les pêches de l'UE des 27 correspondait à l'impact sur l'économie en général. Les prix réels sont relativement constants ou en baisse. Les coûts de carburant ont diminué. L'activité de certaines flottes a été sévèrement touchée. La rémunération du capital souffre plus que la main d'œuvre. La situation varie d'un État membre à l'autre. En termes de sources d'information, le CSTEP a envoyé une enquête à différentes organisations de producteurs et parties prenantes. La réponse est souvent plus négative que ce qui est observé dans les données. En général, les prix moyens ont diminué, mais la situation varie entre États membres. En termes de bénéfices brutes, on s'attend à une diminution de 17%.

En termes d'analyse de la croissance, le rapport a montré que le capital et l'énergie sont complémentaires lorsque l'on produit des services du capital, un effet de substitution se produit entre



les services du capital et la main d'œuvre. L'énergie et le capital sont plus complémentaires pour les flottes démersales que pour les flottes pélagiques, les niveaux de la Productivité globale des facteurs sont plus élevés dans l'océan Atlantique Nord qu'en Méditerranée ou en Mer noire, et les flottes artisanales ont une productivité plus élevée que les flottes industrielles. On observe une croissance économique dans l'océan Atlantique Nord, ainsi qu'en Méditerranée et en Mer noire.

- **Échange de vues**

Patrick Murphy (IS&WFPO) aimerait savoir d'où vient l'augmentation de la flotte artisanale et si cette hausse paraît durable.

Juan Manuel Trujillo (ETF) demande des informations sur les répercussions du Covid-19 sur l'emploi, notamment les pertes d'emploi et la précarité de l'emploi.

Raúl Prellezo (AZTI) explique que les flottes artisanales ne font pas mieux que les flottes industrielles, mais qu'elles sont plus productives. Les chaînes de valeur sont plus courtes et il y a moins de restrictions liées à des TAC et à des systèmes de quotas. Quant à leur durabilité, ils analysent la totalité des données depuis plusieurs années et la tendance est positive. La croissance économique semble être durable. Il faudrait cependant analyser les résultats plus en détails. Pour ce qui est des effets sur l'emploi, l'expert souligne que le rapport couvre l'emploi à temps plein, et non les employés. Il se base sur les équivalents temps plein. Le nombre de pêcheurs est plus ou moins constant, mais l'activité a diminué.

Le Président demande comment le CSTEP est parvenu à définir le chiffre des prévisions 2020 avec les chutes de prix liées à la pandémie. D'après les estimations du secteur dans l'Atlantique Nord-est, les chutes de prix varient entre 20 et 30%. Le Président se demande comment expliquer la différence entre les informations fournies par les OP et les résultats.

Raúl Prellezo (AZTI) explique que, lorsqu'il calcule les chutes de prix, le CSTEP ne produit pas d'estimations. Au lieu de cela, ils utilisent EUMOFA, qui collecte les dernières données sur les prix et fait des comparaisons avec les années précédentes. Dans le rapport, l'année 2020 n'a pas été couverte dans sa totalité. Concernant les différences entre OP et les données observées, la différence peut être assez importante et atteindre 40%. Le CSTEP n'ignore pas les informations fournies, mais il utilise les deux sources d'information avec des résultats pondérés.

Agnes Lisik (Oceana) aimerait savoir quand sera publié le prochain rapport, et s'il tiendra compte des impacts de la pandémie du Covid-19 et du Brexit.

Raúl Prellezo (AZTI) répond que le prochain rapport va être produit au cours du premier semestre de cette année. La plénière du CSTEP devrait l'approuver dans le courant de l'été. Le rapport examinera les données de 2019 et contiendra des prévisions pour 2020 et 2021, qui contiendront plus de



données observées. Concernant le Brexit, nous ne savons pas encore comment cette question sera traitée. Cela dépendra des termes de référence du groupe.

Le Président souligne l'importance des prévisions dans le contexte de la pandémie et du Brexit. Le Président propose de maintenir la question à l'ordre du jour du groupe de travail, y compris à la prochaine réunion, afin de déterminer comment le MAC pourrait contribuer à l'amélioration des prévisions. Le Président attire l'attention des membres sur l'importance de la participation du MAC en tant qu'observateur aux réunions du CSTEP.

Stratégie en faveur de la biodiversité

- **Présentation des perspectives de marché par Callum Nolan, Chercheur en océanographie, EJF**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président rappelle que la présentation doit se concentrer sur les questions de marché, étant donné que d'autres CC sont très réactifs sur ce dossier.

Callum Nolan (EJF) effectue une présentation au nom de la *IUU Coalition*, sur la pêche INN et le Pacte vert pour l'Europe, en mentionnant la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. La présentation couvre la perte actuelle de la biodiversité, l'intégration des océans dans la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, le document politique de la IUU Coalition sur la pêche INN et la biodiversité, et l'analyse de la biodiversité. Ils suggèrent plusieurs recommandations:

- Encourager les États membres de l'Union à adopter une « tolérance zéro » vis-à-vis de la pêche INN dans le cadre de leurs engagements, conformément à la Stratégie en faveur de la biodiversité et conformément aux engagements pris par le Commissaire Sinkevičius;
- S'assurer qu'il y a suffisamment de ressources disponibles pour contrôler et gérer les AMP et épauler les partenaires internationaux dans la gestion des AMP afin de réduire le risque d'entrée de poisson résultant d'activités de pêche INN sur le marché européen;
- Freiner l'entrée dans l'UE de produits pêchés illégalement, tout en continuant à déployer le système numérisé de base de données d'importation CATCH.
- Stimuler activement l'innovation afin de réduire les dommages causés par les engins et emballages de pêche « fantômes » sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer, afin de protéger la biodiversité et améliorer la perception des consommateurs vis-à-vis du secteur des produits de la mer.
- Introduire des mécanismes supplémentaires et correctement mis en œuvre de traçabilité et de transparence afin d'aider la biodiversité, de permettre aux consommateurs et aux autres parties prenantes de faire des choix mieux informés et d'améliorer simultanément la précision des données disponibles en relation aux stocks halieutiques. Parmi ces mécanismes, il



conviendrait d'inclure sans tarder la création d'une base de données publique des autorisations de pêche, qui soit facile d'accès et agréable à utiliser, en plus de l'adoption du Contrôle électronique à distance et de sanctions à l'encontre des navires de l'UE qui ne transmettraient pas l'AIS de façon assidue;

- Mécanismes de mise en œuvre afin de s'assurer que le développement et la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité sont des processus inclusifs et qu'elles portent la voix des parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement;
- Envisager l'inclusion de dispositions relatives à la biodiversité dans les futurs accords commerciaux de pêche, ainsi que des analyses d'impact sur la biodiversité.

Ils proposent de rédiger un projet d'avis sur la présentation qui sera soumis au groupe de travail.

- **Échange de vues**

Le Président invite les membres du groupe de travail à s'exprimer sur la marche à suivre concernant ce dossier. Le Président suggère que Callum Nolan rédige un projet de documents qui serait examiné lors de la prochaine réunion et qui se concentrera sur le champ de compétences du MAC.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) aimerait savoir si la présentation portait sur la haute mer ou sur les eaux européennes. Les Pêcheurs de Bretagne aimeraient aborder la question de la Stratégie en faveur de la biodiversité, qui est importante pour leurs activités et pour certaines espèces. Ils ajoutent qu'il va probablement être difficile pour le MAC de produire un avis sur ce dossier, vu qu'il est nécessaire de respecter le champs de compétences d'autres Conseils consultatifs.

Le Président se demande si ce sujet ne serait pas mieux traité dans le cadre d'un avis conjoint inter-CC.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) rappelle que la pêche INN ne devrait pas avoir lieu, car elle donne lieu à du commerce illégal. C'est donc un sujet qui concerne le MAC. Le commerce illégal a des répercussions sociales pour certaines communautés côtières.

Pim Visser (VisNed) reconnaît que la biodiversité doit être protégée et que des écosystèmes robustes sont nécessaires pour pouvoir nourrir la population mondiale. Le MAC devrait couvrir cette problématique dans la perspective de fournir des denrées alimentaires ayant la plus faible empreinte carbone et le plus faible impact possibles sur les écosystèmes. Ils sont ouverts à la perspective d'un avis inter-CC s'il n'y a pas de perspective pertinente pour le MAC.

Callum Nolan (EJF) répond que les recommandations suggérées couvrent à la fois les eaux européennes et les eaux internationales. Vu l'importance des produits de la mer importés dans le marché européen, un effort de collaboration mondiale est nécessaire.



Le Président propose de demander à Callum Nolan (EJF) de rédiger une première mouture au moins deux semaines avant la prochaine réunion, en se concentrant sur le champ de compétences du MAC. Le document serait ensuite examiné en détails lors de la prochaine réunion. Le document doit être d'une taille raisonnable afin que le groupe puisse l'analyser dans sa totalité. Plus tard, le MAC pourra décider de la pertinence d'un avis conjoint entre CC.

Normes de commercialisation

- **Point sur l'insertion des aspects de durabilité par le Groupe d'experts du CSTEP, par un représentant de la Commission**
- **Avis du MAC sur la consultation publique- information**

Le Président rappelle sur le groupe de travail a examiné le projet d'avis via procédure écrite entre le 22 décembre 2020 et le 15 janvier 2021. Le projet a été soumis par procédure écrite au Comité exécutif pour examen entre le 19 janvier et le 3 février 2021. Le projet de texte se base sur les avis précédents du MAC sur les normes de commercialisation.

Laurène Jolly (DG MARE) explique que la Commission est en train de recueillir les documents et les contributions nécessaires à l'analyse d'impact. Le Groupe d'experts du CSTEP a été créé pour travailler sur le caractère durable de l'initiative. Il lui a été demandé d'identifier des critères et des indicateurs de durabilité qui pourraient ensuite être intégrés aux normes de commercialisation, si cette option est retenue. Le groupe est composé d'environ 30 experts scientifiques ayant différents domaines d'expertise, notamment l'économie, les études sociales et la biologie. Le groupe s'est réuni pendant une semaine en novembre afin de travailler ensemble sur ces indicateurs. Le groupe a travaillé sur les indicateurs de durabilité connus. La DG MARE cherche des indicateurs simples pour couvrir certains éléments de durabilité et qui devront se baser sur les données publiques disponibles. Un projet de rapport est en cours de rédaction. La plénière du CSTEP entérinera le rapport en mars.

La Commission a aussi entrepris plusieurs activités de consultation. La consultation publique est ouverte jusqu'au 23 février 2021. Plusieurs contributions ont déjà été envoyées. La représentante encourage tous les membres du MAC à soumettre leurs contributions. La Commission va bientôt lancer les consultations ciblées afin d'interroger les parties prenantes et les administrations nationales. Plusieurs associations européennes et le MAC seront concernées par ces consultations ciblées. Le consultant externe de la Commission réalisera les entretiens en février et en mars. La DG MARE prévoit de disposer de toutes les contributions d'ici la fin du mois de mars, afin de pouvoir ensuite les analyser en avril.

Le Président rappelle qu'un avis du MAC sur la consultation publique sera probablement envoyé d'ici le 4 février et encourage les membres à répondre à la consultation publique. Le Président indique qu'il a été surpris sur le MAC ne soit pas consulté lors de l'élaboration des termes de référence du Groupe d'experts du CSTEP. Le Président espère que le MAC sera consulté sur les conclusions du rapport du CSTEP.



Laurène Jolly (DG MARE) est satisfaite que le MAC ait prévu de soumettre un avis et que les membres individuels envisagent de contribuer. Pour ce qui est du groupe d'experts du CSTEP, les termes de référence ont été définis en consultation avec le Président du groupe. Il est assez difficile de définir des termes de référence réalistes dans un délai court pour 30 experts scientifiques. La DG MARE compte sur l'expertise du président du Groupe d'experts. Le CSTEP est un groupe scientifique robuste qui fait des recommandations scientifiques robustes, c'est la raison pour laquelle il a été choisi pour réaliser cette tâche.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) comprend le commentaire du Président, mais explique que la DG MARE a suivi la procédure utilisées pour tous les GT du CSTEP. La DG MARE ne consulte pas les CC lors de la rédaction des termes de référence du CSTEP. Les échanges avec le MAC ont été pris en compte lors de la rédaction des termes de référence. Le GT du CSTEP est composé d'experts de renom. Définir des indicateurs de durabilité est une tâche assez complexe. Le représentant exprime son intérêt par rapport aux travaux du Groupe de travail 3 sur les allégations volontaires de durabilité.

Le Président connaît les termes de la relation entre la DG MARE et le CSTEP, mais ajoute que, pour ce sujet, une discussion en amont avec le MAC aurait pu être utile, vu les intérêts, le champ de compétences et la participation active du MAC sur ce dossier. Le MAC analysera le rapport du CSTEP une fois qu'il sera disponible et attendra la consultation ciblée.

Pratiques commerciales déloyales sur la chaîne agroalimentaire

- **Présentation du questionnaire aux fournisseurs et initiatives prévues, par une représentante de la Commission**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Annette Kliemann (DG MARE) rappelle que la directive sur les pratiques commerciales déloyales doit être transposée en droit national. La directive protège les fournisseurs les plus vulnérables face aux acheteurs les plus solides. La transposition dans les législations nationales doit avoir lieu d'ici le 1er mai 2021. Aucun État membre n'a envoyé de notification formelle à ce jour. La directive entrera en vigueur six mois plus tard, afin de donner un temps d'adaptation aux parties prenantes. Le 1er novembre 2021, la Commission devra présenter un rapport intérimaire sur l'état de la transposition. Le rapport est sensé indiquer quels États membres ont transposé la directive. Il contiendra également un résumé des principales décisions prises dans le cadre de la transposition. Les États membres peuvent par exemple définir des échéances plus strictes pour le paiement des denrées périssables et non périssables, y compris les produits de la mer frais et surgelés. A partir du 15 mars 2022, les États membres devront envoyer des rapports annuels à la Commission. En 2025, la Commission devra procéder à une évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre au niveau national et du



mécanisme de coopération. Dans le rapport d'évaluation, la Commission examinera les rapports annuels des États membres et l'enquête initiale adressée aux parties prenantes.

Pour ce qui est du processus de transposition, la représentante explique que, dans chaque État membre, une autorité d'exécution sera responsable des plaintes relevant de pratiques commerciales déloyales. La Commission contrôle le processus de transposition de près. Les États membres sont actuellement en train de débattre en interne du champ d'application qui s'appliquerait aux opérateurs. La directive protège seulement les petits fournisseurs face aux grands fournisseurs. Les États membres pourraient en décider différemment et protéger tous les opérateurs. Les coopératives sont protégées lorsqu'elles agissent comme fournisseurs, mais doivent également respecter la directive lorsqu'elles sont acheteuses. En termes de calcul du chiffre d'affaires, le chiffre d'affaires du groupe de l'entreprise compte. Les échéances de paiement semblent être le principal problème, vu que certains contrats vont devoir être modifiés. La Commission estime que les fournisseurs les plus vulnérables ne devraient pas être contraints de faire crédit aux grandes entreprises. Pour ce qui est des denrées périssables, comme le poisson frais, le paiement doit s'effectuer dans un délai de 30 jours, alors que le paiement des denrées non périssables doit se faire à 60 jours. Les États membres peuvent maintenir ou adopter des mesures plus strictes ou des mesures qui n'entrent pas dans le champ d'application de la directive. En Bulgarie, par exemple, dans certains cas on applique même un délai de 15 jours. La législation s'applique aux acheteurs situés en dehors de l'UE.

Les États membres débattent en interne des autorités d'exécution à définir, qui seraient par exemple des autorités relevant du Ministère de l'agriculture ou une autorité de la concurrence. La transposition dans le temps imparti pourrait aussi poser problème. Lorsque des lois nationales sont en place, la transposition adéquate peut aussi être difficile. Dans la perspective de l'évaluation de 2025, la DG AGRI et le CCR ont lancé une enquête initiale afin d'entendre le point de vue des victimes de pratiques commerciales déloyales. L'enquête aura lieu tous les ans auprès de tous les États membres et des fournisseurs ciblés concernés par la directive. Les résultats rendus anonymes seront publiés sur le portail du CCR.

- **Échange de vues et prochaines étapes**

Le Président propose d'envoyer l'enquête initiale aux membres afin de les encourager à y répondre.

Règlement Mesures techniques

- **Présentation sur la préparation du rapport de mise en œuvre sous un angle pertinent pour le MAC, par un représentant de la Commission**
- **Échange de vues et prochaines étapes**

Le Président explique que le rapport trisannuel de la DG MARE sur la mise en œuvre du règlement Mesures techniques s'est principalement centré sur des sujets qui ne font pas partie du champ de



compétences du MAC, comme les engins de pêche, les espèces faisant l'objet de prises accessoires ou encore les espèces protégées. Par conséquent, il estime que le MAC ne devrait pas répondre au questionnaire envoyé par la DG MARE aux Conseils consultatifs.

Maria Moset Martinez (DG MARE) est d'accord avec le Président. La représentante souligne que toutes les contributions seront prises en compte, même si le questionnaire concerne davantage les CC régionaux.

Focus Group MAC/CCEOS/CC Mer du nord sur le tourteau

- **Point sur la dernière réunion (21/01/21) par Norah Parke, présidente du Focus Group**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Norah Parke (présidente du Focus Group Chair) explique que la deuxième réunion du Focus group a eu lieu le 21 janvier. La réunion a été très productive et a permis de recueillir des informations sur les cadres nationaux de plusieurs États membres. Le groupe attend encore des informations concernant certains États membres ayant récemment participé à des activités de pêche au tourteau. Le Focus Group a identifié un ensemble de problèmes à examiner dans les prochains mois, comme le bien-être animal et les problèmes existants de certification sanitaire avec les marchés asiatiques et leurs répercussions sur la chaîne d'approvisionnement. Les membres ont défini plusieurs points d'action. La prochaine réunion aura lieu au début du mois de mars.

Points divers

- **Obligation de débarquement**

Le Président explique que, le 17 décembre 2020, la Commission a envoyé un courrier et un questionnaire aux États membres concernant le rapport annuel relatif à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement en 2020. Aucun questionnaire spécifique n'a été rédigé à l'attention des Conseils consultatifs, mais des informations supplémentaires sur la mise en œuvre seraient bienvenues. Le Président propose de rédiger une réponse via procédure écrite. En tenant compte de l'impact de la pandémie du Covid-19 et du manque général de données, le projet de texte devrait ressembler à l'avis du MAC en réponse à la demande de la Commission européenne sur le rapport relatif à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement en 2019, adopté le 15 avril 2020.

Résumé des points d'action

- Pandémie du Covid-19:



- Le sujet doit être repris à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin d'échanger sur la réponse à venir de la Commission
- Cadre de collecte des données:
 - Contacter la DG MARE afin de définir les possibilités de coopération, via le PG ECON par exemple
- Rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'UE:
 - Le sujet doit être repris à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin d'examiner les prévisions plus en détails
- Stratégie en faveur de la biodiversité:
 - Callum Nolan (EJF) se chargera de rédiger un projet de texte en amont de la réunion, qui sera ensuite envoyé à tous les membres du groupe de travail
 - Projet de texte à examiner lors de la prochaine réunion
- Normes de commercialisation:
 - Rapport du groupe de travail d'experts du CSTEP sur l'intégration des aspects de durabilité à examiner lors de la prochaine réunion
 - Le groupe de travail attend d'être contacté par le consultant externe de la Commission pour la consultation ciblée
- Pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire:
 - Le Secrétariat enverra l'enquête initiale aux membres
- Focus Group conjoint MAC/ CCEOS/ CC Mer du nord sur le tourteau:
 - Points réguliers lors des prochaines réunions



Liste des participants

Représentant	Organisation
Agnes Lisik	Oceana
Alen Lovrinov	OP Omega3
Alexander Stein	Commission européenne
Andrew Kuyk	CEP
Angel Calvo	Commission européenne
Annelie Rosell	Swedish Pelagic Federation PO
Annette Hurrelmann	Commission européenne
Annette Kliemann	Commission européenne
Arnault Chaperon	FEAP
Callum Nolan	EJF
Carla Valeiras Alvarez	EuroCommerce
Catherine Pons	FEAP
Christine Absil	Good Fish Foundation
Cristina Fernández (observatrice)	Royaume-Uni
Daniel Voces	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Eduardo Míguez	OPP77 Puerto de Celeiro
Emiel Brouckaert	AEOP
Erik Bjørn Olsen	Danish Society for a Living Sea
Erin Priddle	MSC
Frangiscos Nikolian	Commission européenne
Garazi Rodriguez	FEAP
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Gerd Heinen	Commission européenne
Guillaume Carruel	AEOP



Représentant	Organisation
Guus Pastoor	Visfederatie
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association
Jordi Guillen	Commission européenne
José Basilio Otero Rodríguez	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)
José Carlos Escalera	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)
Juan Manuel Elices López (observateur)	Espagne
Juan Manuel Trujillo	ETF
Julien Lamothe	Lamothe
Katarina Barathova	Commission européenne
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
Katrin Poulsen	WWF
Laurène Jolly	Commission européenne
Linnea Engström	MSC
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA
Maria Moset Martinez	Commission européenne
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
Mirta Novak (observatrice)	Croatie
Nicolás Fernández Muñoz	OPP72
Norah Parke	AEOP
Patrick Murphy	IS&WFPO
Pierre Commère	ADEPALE
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pim Visser	VisNed
Raúl Prellezo	AZTI
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPECA





Market Advisory Council

Représentant	Organisation
Rosalie Tukker	Europêche
Santiago Folgar Gutiérrez	AVOCANO
Sean O'Donoghue (Président)	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
Sergio López Garcia	OPP Lugo
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Thomas Wenzel Kruse	Danish Fishermen PO

